



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19/07/2023

Dossier complet le : 23/08/2023

N° d'enregistrement : 2023-0605

1 Intitulé du projet

Aménagements provisoires pour l'acheminement des éoliennes du projet éolien "GRESS 2 & 3" sur la commune de Macouba.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAS GRESS 2&3

Raison sociale

SAS GRESS 2&3

N° SIRET

4 9 4 4 7 3 4 5 7 0 2 2 1 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

KERDELHUE

☒ Monsieur

Prénom(s)

Jean-Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
catégories n°11 et n°14	n°11 : Construction temporaire d'un brise houle et duc d'Albe n°14 : Le projet se situe au sein d'un espace remarquable du littoral Le projet est également concerné par rubriques suivantes de la nomenclature IOTA autorisation 4.1.2.0

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une solution d'accostage temporaire d'une barge, à 70m de la rive devant la plage de galet de Fond Potiche et mise en place de ducs d'Albe par pieux battus.
Installation temporaire d'une plateforme flottante de transfert surélevée de 32 m de long, posée sur pieux non battus, reliée à la barge par une rampe. Installation temporaire d'une passerelle de 40 m de long entre la plateforme et la berge avec aménagement d'une culée d'accostage temporaire.
Création temporaire d'une plateforme terrestre de transfert de 450m², comprenant le nettoyage par débroussaillage voire élagage, le terrassement, et l'aménagement d'une voie en GNT non revêtue de 50 m de long et 5 m de large.
Création d'une zone de stockage temporaire des déblais relatifs aux travaux de terrassement. Cette zone de stockage se situe en dehors des secteurs inondables, sur la parcelle agricole du haut de falaise.
Création d'une plateforme temporaire de 800m² comprenant le nettoyage par débroussaillage voire élagage, et terrassement, pour la grue sur la plateaux de la falaise et création d'une zone de montage de la grue de 750m².
Création d'une piste non bétonnée temporaire pour relier la plateforme de la grue à la route départementale située à 300 m de la plateforme de la grue.

L'intégralité du site sera remis en état à l'issue de l'acheminement et du montage prévus pour octobre 2024.

4.2 Objectifs du projet

Création d'aménagements temporaires nécessaires à l'acheminement des composants des éoliennes du projet GRESS 2&3.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront séquencés en 4 phases.

1. La première étape consiste en l'aménagement des solutions temporaires d'accostage avec nettoyage de la végétation herbacée, terrassement, aménagement des pistes et plateformes. Elle comprend également les travaux maritimes, elle durera 3 mois, entre janvier et mars 2024.
2. La seconde étape correspond à l'acheminement des composants des éoliennes sur les sites de Potiche et Chéneaux, pour une durée de 4 à 5 mois entre avril et août 2024.
3. La troisième étape correspond au montage des éoliennes concomitamment à l'acheminement des composants. Cette étape durera 3 mois.
4. La quatrième et dernière étape correspond au démontage des aménagements temporaires et à la remise en état et au nettoyage du site de Fond Potiche (cf. annexe). Cette étape durera 2 mois entre octobre et décembre 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux prévus à Fond Potiche ne font pas l'objet d'une phase d'exploitation.

Les aménagements seront entièrement démontés et le site sera remis en état.

Concernant le démontage il se fera sur trois grandes étapes :

- 1ère étape : le démontage des ouvrages maritimes et de la culée d'accostage. En effet, les ducs d'Albe assurant la stabilité de la barge seront retirés, les autres éléments (plateforme flottante avec ses pieux et passerelle) seront déposés.

Le démontage de la culée d'accostage se fera en deux phases, d'une part, la démolition des enrochements au BRH avec évacuation des enrochements par le chemin créé, et d'autre part, la remise en place des matériaux naturels (préalablement stockés non loin) sur la plage à l'emplacement de la plateforme.

- 2ème étape : les démontages des pistes et des plateformes (transfert et grue). Cette deuxième étape sera également divisée en trois phases avec d'une part, l'évacuation des matériaux de substitution, d'autre part, la scarification et le décompactage du fond de fouille permettant de décompacter le sol pour favoriser le développement des systèmes racinaires, et enfin, la remise en place de terre végétale originelle du site (pas d'import de terre végétale extérieure pour limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes);

- 3ème et dernière étape : re plantation d'espèces végétales et ligneuses afin de reconstituer le corridor boisé dégradé tel que préciser dans les mesures d'accompagnement A01 (cf. rapport Biotope).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par le rubrique 4.1.2.0 des articles L-214-1 et suivants du code de l'environnement en raison du montant des travaux supérieur à 1 900 000 euros. Il fera donc l'objet d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
culée d'accostage	36 m ²
voie GNT non revêtue entre la culée et la zone de transfert	50 m de long et 5 m de large
zone de transfert	450 m ²
plateforme de la grue et zone de montage de la grue	800 m ² et 750 m ²
piste d'accès à la RD10	1500m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLU de Macouba dont la dernière procédure a été approuvée le 12 avril 2023. Le projet est concerné par les zonages N1 et A1.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

RAS

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet est situé sur le territoire de la commune de Macouba.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet intercepte le parc naturel marin de la Martinique ainsi que le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN de Macouba.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN de Macouba a été approuvé en 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un dérangement temporaire pour la faune est possible. Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre afin de limiter les perturbations qui peuvent être qualifiées de négligeables et temporaires. Un inventaire faune flore a été mené par Biotope et a fait l'objet d'analyse d'impact et de propositions de mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement, et de suivi (cf. Annexe).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet étant temporaire, aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes n'est prévue. Seule une occupation temporaire du milieu est prévue avec absence d'imperméabilisation et absence de défrichement. Le site sera totalement remis en état en octobre 2024.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par : - Un aléa fort pour les séismes (comme toute la Martinique) ; - un aléa inondation fort au droit de la rivière Potiche - Un aléa submersion moyen à fort - Des aléas tsunami, volcanisme et houle fort - Un aléa fort pour les mouvements de terrain. Le zonage réglementaire est jaune sur la totalité de la parcelle. La zone présente des enjeux modérés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les composants des éoliennes seront acheminés de Fond Potiche à Chéneaux (Macouba). Des déplacements temporaires d'engins de chantiers seront à prévoir sur la durée des travaux. Au total, ce sont 66 colis qui doivent être acheminés.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant la phase travaux, les principaux bruits seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Les émissions sonores seront conformes à la réglementation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront être ressenties lors de la réalisation des travaux. Elles seront ponctuelles et limitées dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Environ 800 m ² seront temporairement occupés sur la parcelle C218 actuellement exploitée sur environ 2270 m ² . Environ 750m ² seront temporairement occupés sur la parcelle C03 d'une surface totale de 25 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

RAS

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

RAS

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

RAS

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Trois solutions techniques ont été envisagées et analysées pour l'acheminement des éoliennes jusqu'au lieu d'implantation. Le porteur de projet a retenue l'option la plus respectueuse pour l'environnement du projet. Ces variantes sont décrites en annexe n°1. Le porteur de projet a prévu un panel de mesures d'évitement et de réductions qui permettent d'atteindre un niveau d'impact résiduel négligeable à nul sur tous les habitats identifiés. Le porteur de projet s'engage également à appliquer des mesures d'accompagnements et de suivi qui permettront d'améliorer la qualité des habitats au droit du projet. Un descriptif détaillé des mesures figure en annexe n°1.

Mesure d'évitement :

- E01 : évitement de la destruction de l'avifaune forestière en période sensible durant la phase travaux, 1500 €.
- E02 : évitement du lit mineur de la rivière et évitement du rejet de matière en suspension (coût intégré au projet).
- E03 : évitement des arbres remarquables (par implantation du projet sur le terrain par un géomètre, et le marquage contradictoire de tous les sujets avec l'ONF et l'CBN).

Mesures de réduction :

- R01 : réduction du dérangement et de la dégradation du milieu terrestre (et notamment pour l'Artibé de la Jamaïque et le Phaéton à bec jaune) durant la phase de travaux et d'exploitation, 5000€.
- R02 : évitement du défrichement du milieu forestier et réduction de l'égavage au sein de la ravine Potiche durant la phase travaux, coût intégré au projet. La mesure vise l'ensemble du cortège forestier de la ravine Potiche.
- R03 : dispositions générales limitant le risque de pollution chronique ou accidentelle en phase de travaux, 2000€.
- R04 : maîtrise de la qualité des eaux et des écosystèmes marins durant la phase de travaux, 5000 €.
- R05 : gestion du risque acoustique de dérangement de la mégafaune marine durant les travaux, présence d'un écologue durant 10 jours, 8500 €.
- R06 : limitation des nuisances sonores et des vibrations en milieu terrestre durant la phase de travaux et d'exploitation, coût intégré au projet. Cette mesure vise l'ensemble de la faune terrestre (chiroptère, avifaune, etc.).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un diagnostic écologique poussé de niveau étude d'impact a été réalisé à la demande du porteur de projet sur recommandation de la DEAL. L'intégralité des espèces et cortèges présents au droit du projet ont été recensés. Des mesures d'évitement, de réduction, et même d'accompagnement et de suivi seront mise en œuvre par le porteur de projet afin de s'assurer de la bonne insertion du projet dans son environnement. Ces mesures permettent d'atteindre un niveau d'impact résiduel négligeable voire nul pour l'intégralité de l'emprise du projet. Les mesures d'accompagnement permettront d'améliorer l'écologie du site via la restauration d'un corridor écologique dégradé. L'implantation du projet découle d'un long processus itératif de plus de deux ans. L'intégralité des contraintes réglementaires, techniques et environnementales ont été analysées afin de permettre de retenir la solution du moindre impact. Le site sera remis en état. L'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Analyse des impacts de l'acheminement des éoliennes (GRESS 2&3), Biotopie, 12 juillet 2023.	☒
2	Dossier de présentation du projet et de l'historique ayant mené à cette solution d'acheminement, GRESS 2&3, version 12 juillet 2023.	☒
3	Cartographies de présentation du contexte environnementale et réglementaire du projet.	☒
4	Dossier technique, (NMT, Saetech, Colas, ELYS) version 12 juillet 2023.	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom KERDELHUE

Prénom Jean-Christophe

Qualité du signataire Président de la société GRESS 2&3

À Lamentin

Fait le 1 / 7 / 0 7 / 2 0 2 3

Jean-
christoph
e
Kerdelhué

Signature
numérique de
Jean-christophe
Kerdelhué
Date :
2023.07.15
19:53:42 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)

Légende :

Emprises temporaires du projet



Piste temporaire à créer

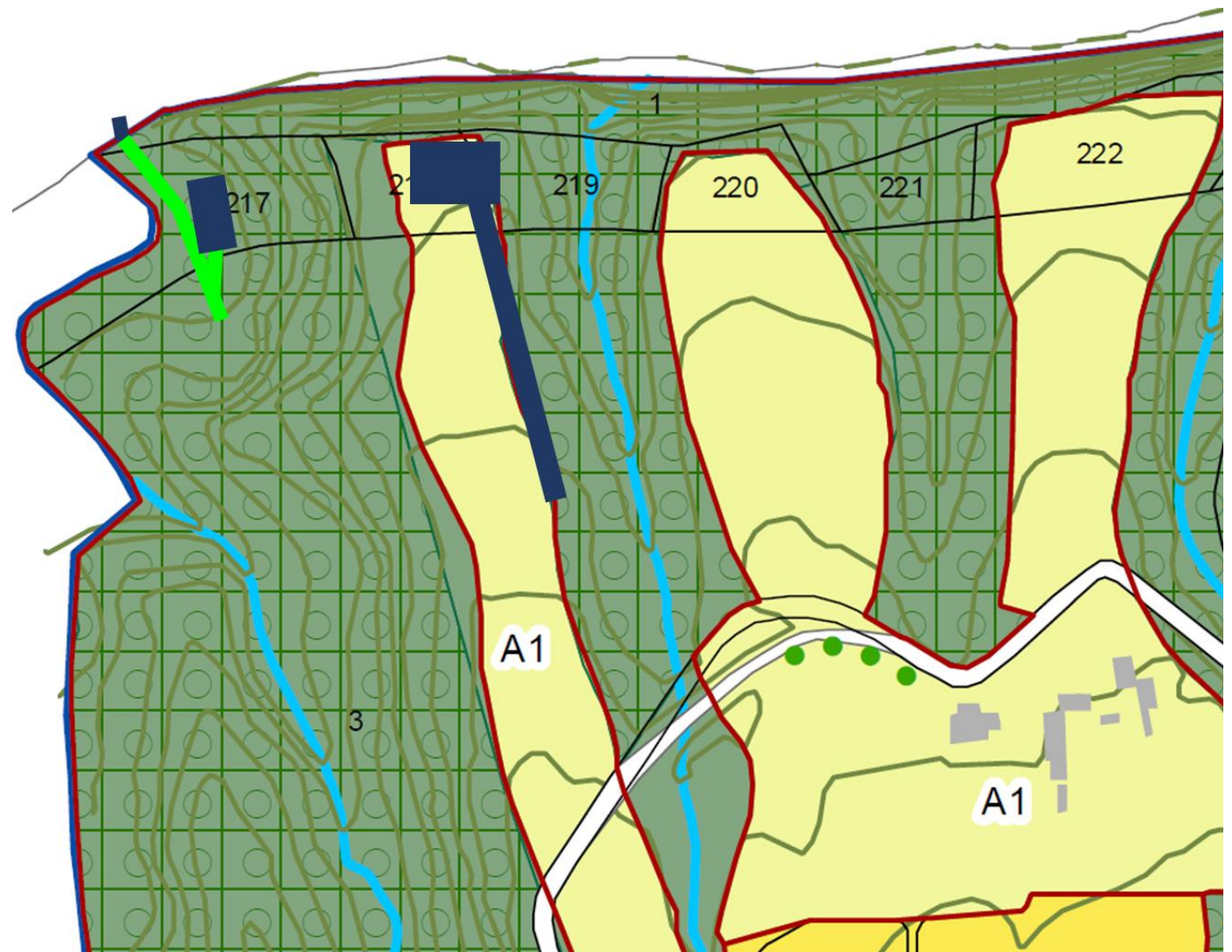




Figure 1 : Le pont et l'ancien moulin à Fond Potiche depuis Potiche



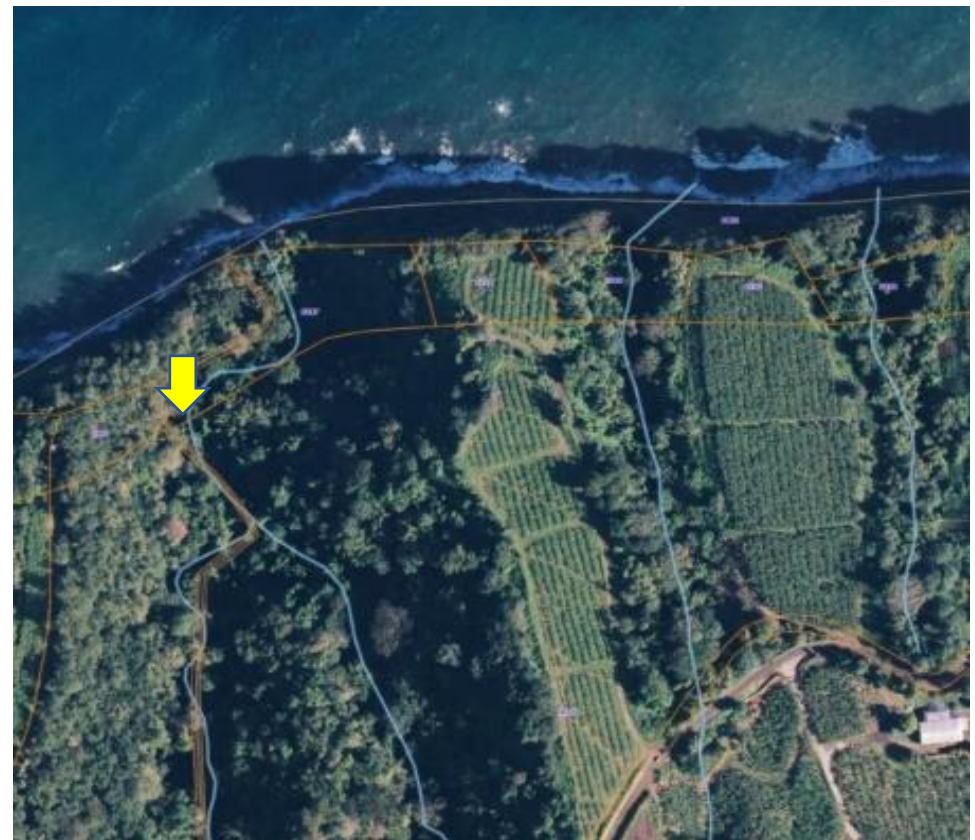


Figure 2 : Vue le pont de Fond Potiche vers Beauséjour





Figure 3 : Vue chemin pavé en remontant sur Beauséjour



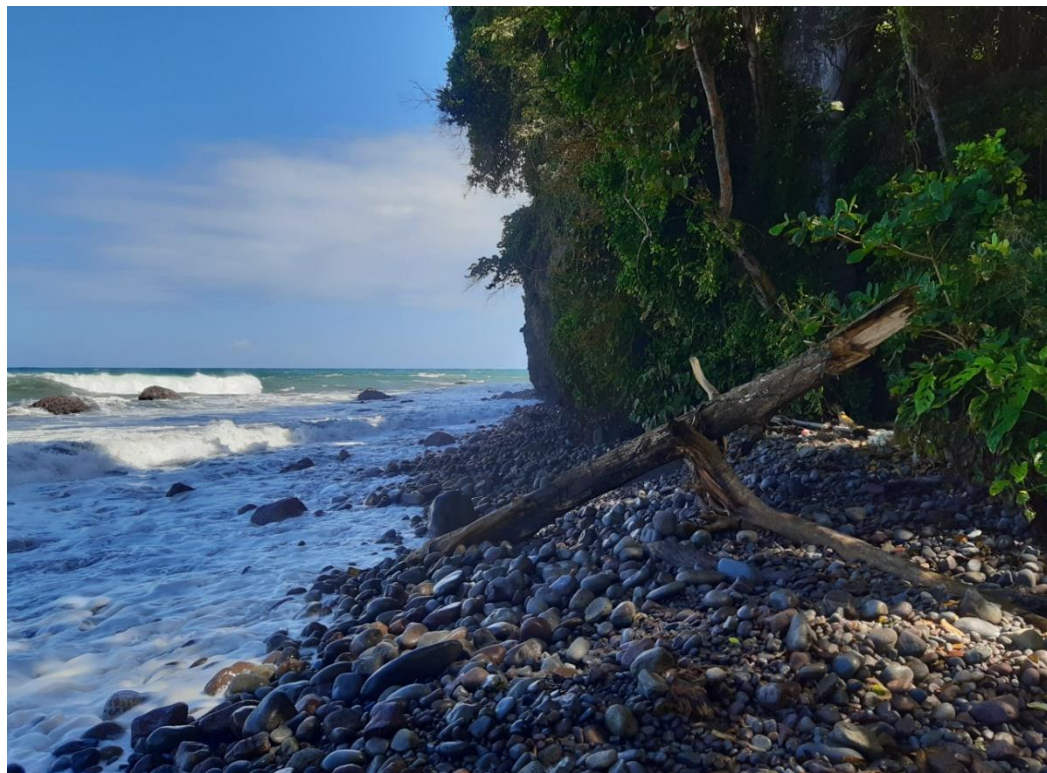
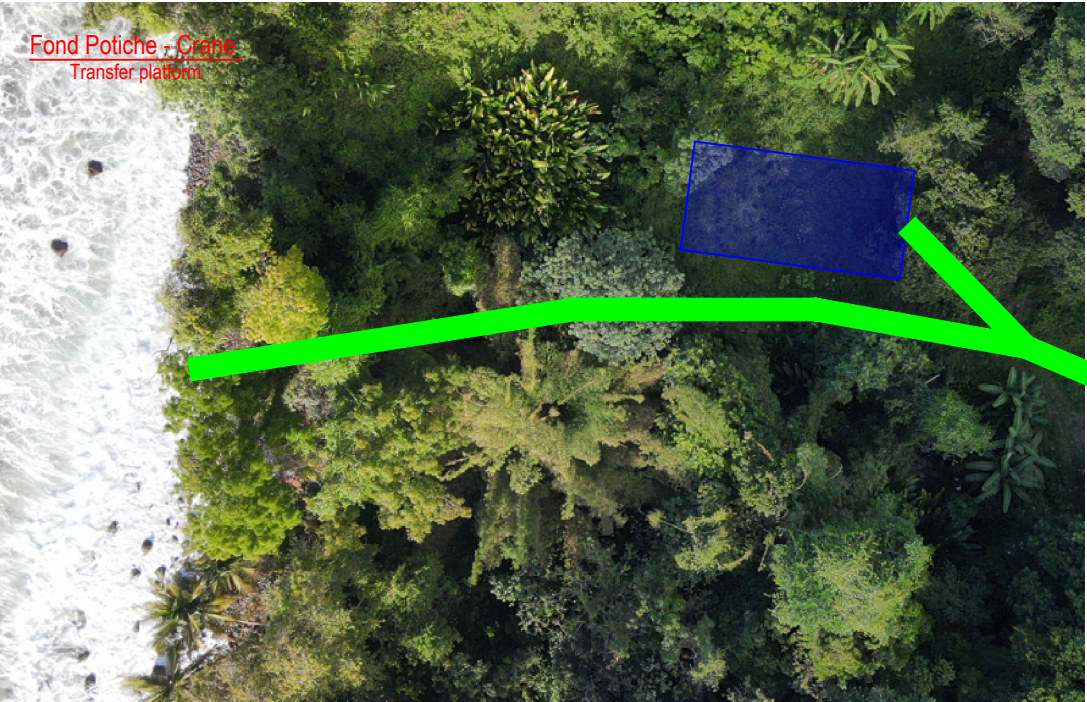
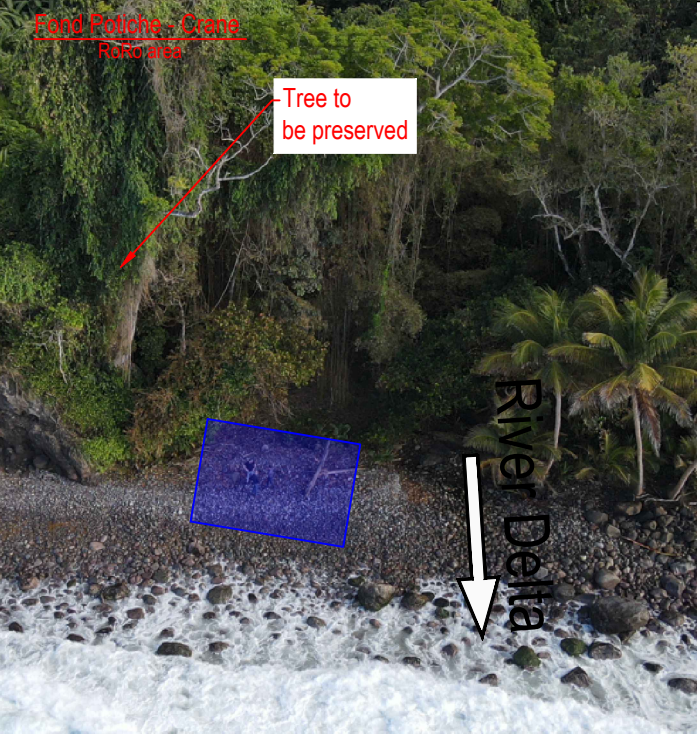
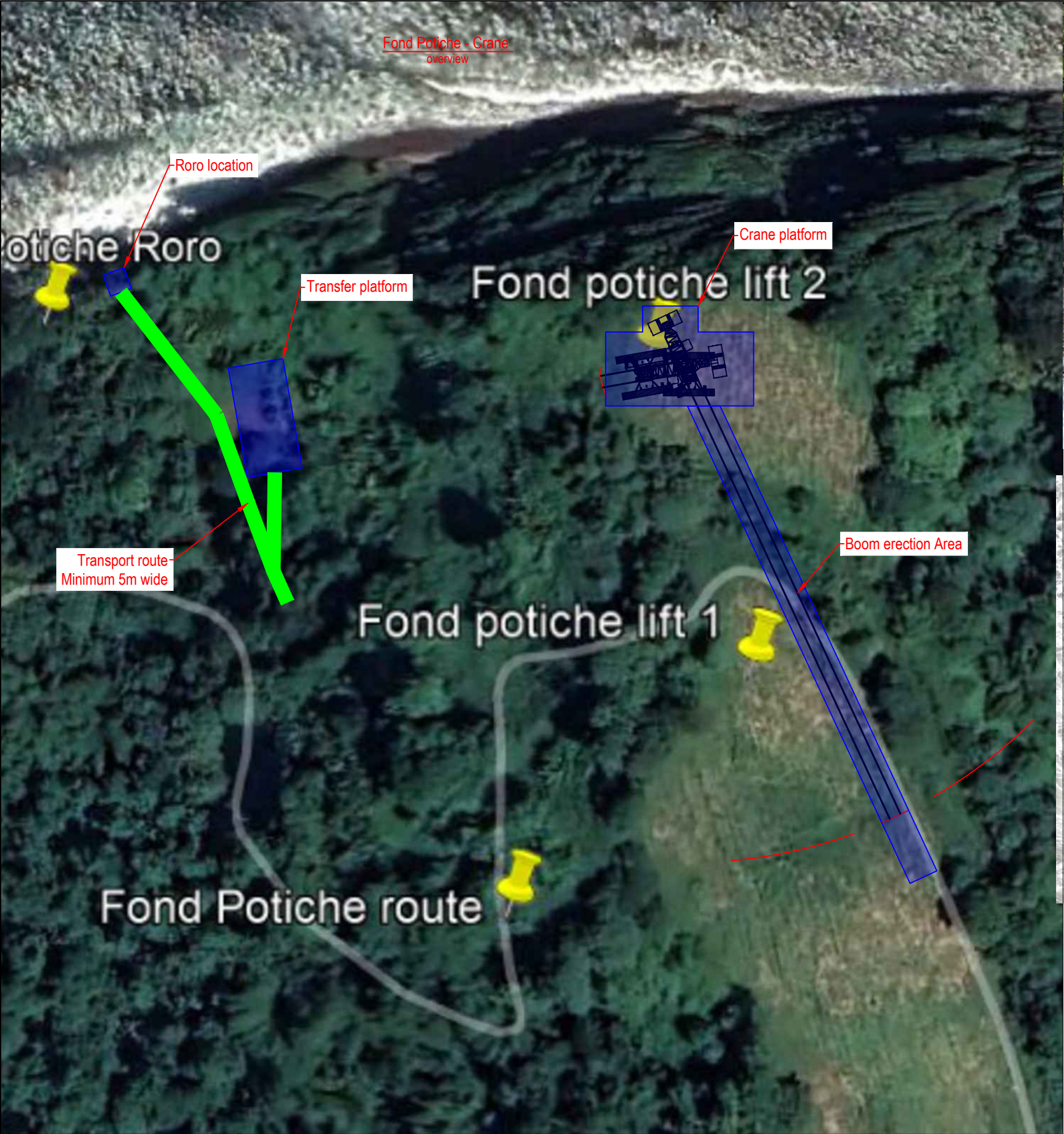


Figure 4 et Figure 5 : vue OUEST et EST du littoral fond Potiche





Important Note:
Geotechnical positions and elevations are based on available data from Geoportail and Diffusion. All data to be checked by means of detailed geotechnical survey

Preliminary

Supplier:

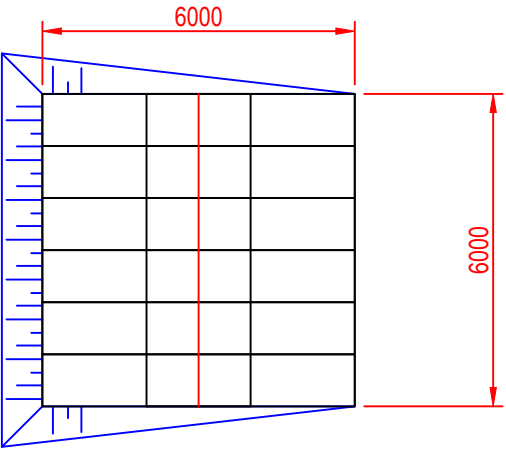
NW Energy
NOUVELLES ÉNERGIES

NMT
GLOBAL PROJECT LOGISTICS

SAETECH
St. Annedassat 14a
5091 CP Middelbeers (NL)
Tel: +31 (0)13-844 00 38
e-mail: info@saetech.nl
Web: www.saetech.nl
Copyright Saetech. All rights reserved.
Filename: 2318-01MD-locations_client.dwg

Client:	NW Energy	Proj.:	
Project:	Transportation WTG, Gress 2&3 Martinique	Scale:	nts
Description:	Fond Potiche - crane option	Size:	A3
	Civil work overview	Sheet:	1 / 2
Project nr.:	2318	Drw. nr.:	2318-01DR-010
		Rev.:	A

Fond Potiche - Crane
RoRo Area



Point load Linkspan
Total load 170t
(based on 50m linkspan & 125t
transport weight)

Area to be levelled
and compacted.
Allowable GBP 10t/m²

Steel loadspreader
Wooden loadspreaders

▽ EL.+2.00m

▽ EL.+0.60m (high tide - approx)

▽ EL.+0.00m

2000

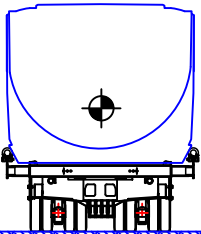
6000

Fond Potiche - Crane
Transfer Platform

Width 15000

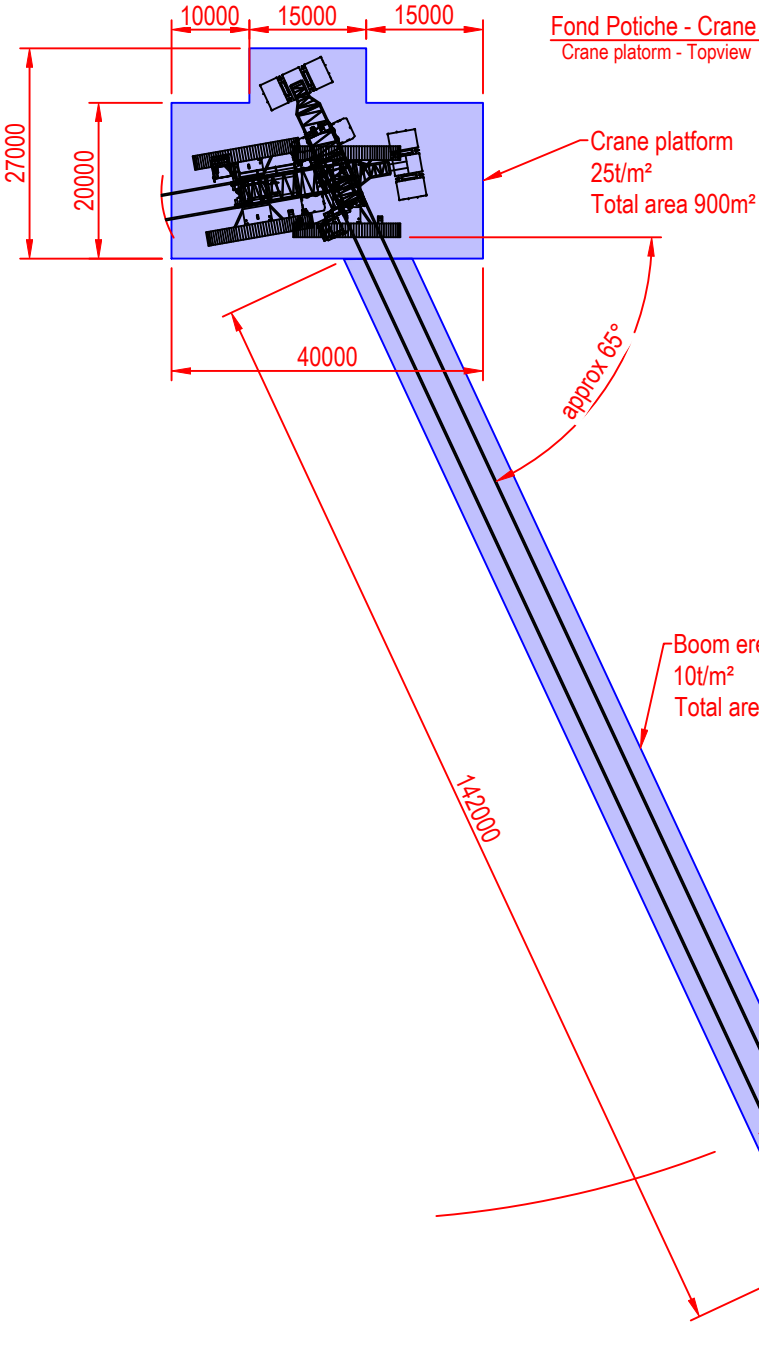
Area length 30m
total 30x15 = 450m²

Area to be levelled
and compacted.
Allowable GBP 10t/m²



▽ EL.+5.00m (approx)

▽ EL.+0.00m



Fond Potiche - Crane
Crane platform - Topview

Crane platform
25t/m²
Total area 900m²

Boom erections area
10t/m²
Total area 1125m²

142000

8000

Fond Potiche - Crane
Crane platform - sideview

Total crane mass
including hoist load
approx 1550t

Complete crane area
will be covered with
steel loadspreaders

▽ EL.+76.00m (approx)

Area to be levelled
and compacted
Allowable GBP 25t/m²

40000

Preliminary

Important Note:
Geotechnical positions and elevations are based
on available data from Geoportail and Diffusion.
All data to be checked by means of detailed
geotechnical survey



A	08-06-2023	Preliminary	S. Aerts		
REV	DATE	DESCRIPTION	DESIGNED	VERIFIED	APPROVED
REVISION TABLE					
 SAETECH St. Annestraat 14d 5911 CP Moelbeke (NL) Tel: +31(0)13-444 00 38 e-mail: info@saetech.nl Web: www.saetech.nl Copyright Saetech. All rights reserved. Filename: 2318-01MD-locations_client.dwg		Client: NW Energy			Proj.: 
		Project: Transportation WTG, Gress 2&3 Martinique			Scale: nts
		Description: Fond Potiche - crane option			Size: A3
		Civil work overview			Sheet: 2 / 2
		Project nr.: 2318		Drw. nr.: 2318-01DR-010	Rev.: A